

Prix Interassar 1989

L'Interassar* décerne chaque année un prix unique à une œuvre architecturale exemplaire construite dans la région genevoise. L'objectif de cette démarche est de faire prendre conscience au public du problème que pose la qualité de l'environnement bâti, d'élargir ses critères de jugement et de lui faire connaître le travail de l'architecte. Il s'agit donc d'attirer l'attention sur un bâtiment remarquable afin de créer le dialogue avec le public.

Le jury est composé de 7 personnes, notamment de 3 architectes, représentant chacun l'une des associations membres de l'Interassar, de 3 personnes de formations diverses s'intéressant à l'architecture (critique d'architecture, historien d'art, sociologue, etc.) et du président de l'Interassar ou d'un membre du comité.

Le prix se présente sous la forme d'une plaque à apposer sur l'objet primé: «Ce bâtiment a obtenu le prix Interassar 19... Intergroupe des associations d'architectes de Genève».

Le prix 1989 est axé sur le thème du logement collectif urbain, en abordant ce dernier de manière qualitative, en cette période où le débat se fixe généralement uniquement sur des critères quantitatifs.

Le prix Interassar 1989 devait démontrer que l'on peut donner plus à l'utilisateur, que ce soit des points de vue:

Typologique:

Distribution verticale, accès, cheminements au travers d'espaces communs.

Distribution intérieure des appartements, organisation et diversité.

Orientation.

Prolongements extérieurs:

Espaces de transition entre rue et domaine privé.

Balcons ou loggias.

Technologique:

Traitement de l'enveloppe de l'immeuble et concept énergétique.

Esthétique:

Implantation, intégration dans le contexte urbain.

Usage des matériaux, qualités formelles.

Dans le contexte du marché du logement actuel, il est évident que les critères **économiques** ont fait partie intégrante des éléments d'appréciation des œuvres présentées.

Sur cette base, le jury a examiné une quinzaine de propositions.

Il en a retenu cinq, qui sous divers aspects, répondaient de façon remarquable à la plupart des critères précités.

Des visites sur place et un examen très détaillé des objets retenus ont conduit le jury à retenir à l'unanimité pour l'attribution du Prix Interassar 1989

**l'immeuble situé au boulevard Carl-Vogt 29
réalisé par Madame Chantal SCALER, architecte.**

Le jury tient à souligner le fait que la situation de la parcelle et les conditions urbaines rendaient le problème d'intégration de logement particulièrement difficile dans ce contexte.

Il ne s'agit pas de simples réponses techniques aux problèmes posés, mais d'une conception globale qui apporte des qualités spatiales supplémentaires aux appartements et aux locaux communs, notamment:

Tous les appartements sont traversants ou bénéficient d'une orientation favorable.

Les distributions verticales se font à la lumière naturelle, non seulement par l'escalier, mais aussi par l'ascenseur vitré.

Les logements offrent une grande variété typologique et distributive. Les loggias forment un espace tampon entre la rue et les appartements.

La double façade et l'effet de serre sont un apport important au confort domestique et à l'économie d'énergie.

Simplicité des matériaux et qualité de la composition formelle.

Qualité du traitement et des détails.

En conclusion, cette réalisation s'avère exceptionnelle par le fait que la plupart des concepts qui s'y trouvent appliqués le sont rarement dans le logement habituel (espaces communs en lumière naturelle, coursives, appartements duplex, chauffage individuel, terrasses privatives, espaces tampon antibruit, effet de serre).

De plus, la qualité de la composition générale est liée à une stricte économie des matériaux.

* L'Interassar regroupe les associations d'architectes de Genève, soit l'A.G.A. (Association genevoise d'architectes), la F.A.S. (Fédération des architectes suisses) et la S.I.A. (Société suisse des ingénieurs et architectes). Voir reportage détaillé paru dans AS 83 - juillet-août 1988.

